

Compilation de bonnes pratiques de soutien aux défenseurs des droits humains en matière environnementale (DDHE), ainsi que leurs communautés locales

Note de synthèse

Chaque année depuis 2015, le monde connaît un nouveau record tragique : à savoir, le plus grand nombre d'attaques et d'assassinats de personnes travaillant seules ou au sein d'une communauté ou d'une ONG pour protéger leur environnement naturel et les droits humains qui dépendent de cet environnement. Ces personnes sont connues sous le nom de "défenseurs des droits humains en matière environnementale" (DDHE). De plus, le pic du nombre d'assassinats n'est que la "partie émergée de l'iceberg" en ce qui concerne la situation vulnérable et périlleuse à laquelle font faces ces défenseurs des droits humains en matière environnementale. Pour chaque individu tué, un bien plus grand nombre est confronté à une série d'autres violations des droits humains. Leur travail est criminalisé, ils sont menacés, leurs biens sont attaqués, ils subissent des agressions physiques et sexuelles, ils sont déplacés de force ou, dans certains cas, disparaissent, et sont exclus de la prise de décision sur des questions d'importance vitale pour eux, leurs familles et leurs communautés, et leurs moyens de subsistance.

Les vulnérabilités particulières auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits humains et les risques associés à leur travail sont, par ailleurs, exacerbés par leur marginalisation fréquente par rapport aux principaux centres de population, aux systèmes décisionnels et judiciaires, aux ONG et aux avocats spécialisés dans les droits humains, ainsi qu'aux établissements d'enseignement de qualité (où ils peuvent recevoir, par exemple, une éducation aux droits humains). Dans le cadre de cette marginalisation, ils sont souvent victimes de discrimination dans la prestation de services sociaux et dans l'application de la loi – ce qui tend à s'ajouter aux discriminations existantes fondées, par exemple, sur le sexe, la race et l'origine ethnique. Cette marginalisation signifie également que la situation à laquelle sont confrontés ces défenseurs des droits humains n'est souvent pas ou peu relayé par les médias, ce qui signifie que leur combat est rendu invisible ou, dans le pire des cas, que les médias eux-mêmes diabolisent ces défenseurs, ce qui accroît davantage les risques et vulnérabilités auxquelles ils sont soumis. Cela permet également aux gouvernements et aux entreprises de les dépeindre comme étant "anti-développement". Tout cela signifie que les défenseurs des droits humains se sentent souvent seuls et isolés, les contraignant à poursuivre leurs efforts dans un contexte de risques accrus pour eux et leurs familles.

En réponse à cette crise, les Nations Unies, ainsi qu'un certain nombre d'États, d'agences de développement et d'acteurs de la société civile, ont mis en place un large éventail d'initiatives visant à apporter un soutien à ces défenseurs des droits humains, leurs communautés et leur travail. Sans ce soutien, les défenseurs seraient bien plus vulnérables aux attaques, notamment aux meurtres, à la torture et aux disparitions forcées.

Afin de faire face à cette crise que confrontent les défenseurs des droits humains, une méthode privilégiée consiste à comprendre et à diffuser les bonnes pratiques existantes conçues pour soutenir ces défenseurs et leurs communautés, ainsi qu'à encourager leur mise en œuvre et leur reproduction à plus grande échelle. De même, il est nécessaire de responsabiliser et de former les défenseurs des droits humains et autres parties prenantes afin de leur permettre de mieux respecter, protéger et réaliser leurs droits, y compris celui à un environnement sûr, propre, sain et durable. Cela est notamment possible en facilitant une prise de conscience

des différents mécanismes et stratégies qui sont, ou pourraient être, à leur disposition afin d'atteindre leurs objectifs.

En parallèle aux efforts de renforcement de l'autonomie des défenseurs des droits humains, il est également nécessaire d'informer et d'éduquer le grand public sur le travail vital et les vulnérabilités particulières auxquelles sont confrontés ces derniers. En outre, il est important d'informer, d'éduquer et de renforcer les capacités des principales parties prenantes, y compris les Nations Unies (ONU), les responsables gouvernementaux, les médias nationaux et régionaux, les agents chargés de l'application de la loi et les institutions nationales des droits de l'homme, afin qu'elles puissent mieux soutenir les défenseurs des droits humains, notamment en luttant contre la violence, la discrimination et la criminalisation, et en réfutant les idées fausses qui associent les défenseurs des droits humains à une mouvance "anti-développement".

Par ailleurs, le système des Nations Unies est une entité clé qui doit être dotée des capacités nécessaires pour aider les États à traiter de manière efficace les problématiques auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits humains. L'ONU a un rôle important à jouer pour aider les États à renforcer et à élargir l'espace civique et mieux assurer la promotion et la protection des défenseurs des droits humains dans l'exercice de leurs droits à la participation, à l'accès à l'information et à la justice en matière environnementale. Le système des Nations Unies a notamment les possibilités de collaborer avec les États afin de mieux valoriser les mécanismes de protection existants, de faciliter un engagement plus efficace avec les organisations de la société civile, les enfants, les peuples autochtones et les réseaux de communautés locales, de renforcer les efforts de plaidoyer et d'apporter un soutien aux approches participatives et de programmation, notamment lorsque celles-ci sont ancrés dans des orientations existantes des Nations unies, telles que la note d'orientation des Nations Unies sur l'espace civique (décembre 2020). Une façon pour les Nations Unies de mieux aider les États à assumer leur rôle et leurs obligations en ce qui concerne les défenseurs des droits humains, serait d'élaborer une approche unifiée à l'échelle du système pour soutenir les défenseurs des droits humains (protection, prévention et promotion) et accroître les capacités de protection, tant au niveau mondial qu'au niveau national (en particulier dans les pays à haut risque). Cette approche coordonnée à l'échelle du système devra également s'aligner avec les activités menées par le PNUE et le HCDH en tant que coresponsables de la mise en œuvre de « l'appel à l'action pour les droits humains » du Secrétaire général des Nations unies, ainsi que par d'autres agences qui mènent des activités dans le cadre de l'action pour les DDHE.

Compte tenu de ce qui précède, le Universal Rights Group (URG), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), vont développer, en collaboration avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement, le professeur David Boyd, un projet qui vise à apporter des réponses à la crise à laquelle sont confrontés les défenseurs des droits humains à travers le monde entier. Pour ce faire, le projet aura pour objectif de :

- promouvoir un discours positif qui met en valeur le travail essentiel des DDHE ainsi que leur contribution au développement durable ;
- encourager le partage des bonnes pratiques et des expériences en matière de protection et de prévention des attaques contre les défenseurs des droits humains ;
- veiller à ce que les outils, les informations et l'accès aux réseaux de soutien, dont certains ont déjà été développés par URG (et sont disponibles sur le site www.environment-rights.org), soient mis à la disposition et utilisés par un plus grand nombre de DDHE et de parties prenantes à travers le monde ;
- offrir des conseils pratiques aux Nations unies, à ses programmes et à ses agences, sur la manière de mieux soutenir les DDHE et répondre à la crise à laquelle ils sont actuellement confrontés.

En particulier, le projet cherche à identifier les bonnes pratiques mises en œuvre à l'échelle internationale, régionale et nationale, en vue, entre autres, de renforcer l'autonomie des défenseurs des droits humains et de leurs communautés, de renforcer les capacités et la sensibilisation des principales parties prenantes juridiques, de veiller à ce que les outils, les informations et l'accès aux réseaux de soutien soient mis à la disposition et utilisés par un plus grand nombre de défenseurs des droits humains et de parties prenantes à travers le monde et, enfin, de développer de nouveaux outils et ressources.

Afin d'identifier ces bonnes pratiques, URG, le PNUE et le HCDH organisent une série de consultations régionales en plus d'une [enquête](#) mondiale.

Les réponses à l'enquête, ainsi que les informations partagées lors des consultations régionales, serviront de base à une compilation de bonnes pratiques (disponibles sous la forme d'un rapport et d'un outil interactif en ligne, accessibles via www.environment-rights.org et sur le site du PNUE sur les [droits environnementaux](#)) et à un rapport analysant les lacunes dans les orientations existantes des Nations Unies et présentant des recommandations pratiques aux Nations unies, aux coordinateurs résidents des Nations Unies et aux équipes de pays des Nations unies, afin de faciliter l'élaboration d'une réponse coordonnée du système des Nations Unies aux besoins de soutien (prévention, protection et promotion) des défenseurs des droits humains.